

République Française
Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration
Séance du samedi 28 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.

Etaient présents :

Membres élus : Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Katell BEUCHER, Goulven DONNIOU, Catherine LAINE, Viviane SAINT-DENIS

Membres nommés : Valérie HEEN, Isabelle PROTET

Absents excusés :

Membres élus : Jacky LECHÂBLE (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*), Catherine GUIBERT (*donne pouvoir à Goulven DONNIOU*),

Membres nommés : Chantal AUBRÉE (*donne pouvoir à Isabelle LHOMME*), Odette BOUVIER (*membre démissionnaire*), André LELIEVRE (*donne pouvoir à Isabelle PROTET*),

Madame Sylviane GUILLOT, Vice-Présidente du CCAS préside la séance.

Madame Viviane SAINT-DENIS a été désignée secrétaire de séance.

2023 : 28/09-06 Action de soutien aux populations victimes du séisme au Maroc

À la suite du séisme survenu au Maroc le 8 septembre dernier, faisant plusieurs milliers de victimes et blessés, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mobilisé les fonds de concours et des collectivités territoriales (FACECO).

Les dons versés à ces fonds permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales présentes dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines.

En fonction de l'évaluation des besoins réalisés par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements.

Il est proposé aux membres du CCAS du voter une aide financière d'un montant de 150 € au profit du FACECO pour contribuer à l'aide apportée par la France aux populations marocaines.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 035-263503336-20230928-DELIB_280923_06-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS :

- **VALIDE** le versement de 150 € au profit du FACECO pour contribuer à l'aide apportée par la France aux populations marocaines.

Fait les dits jour, mois et an.
Pour extrait certifié conforme.
Jacky LECHÂBLE,
Président du C.C.A.S.

La Vice-Présidente du CCAS
Sylviane GUILLOT



CENTRE COMMUNAL
DOMLOUP
D'ACTION SOCIALE